

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Date de convocation : 2 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2024_D021_FCT

En l'an deux-mille vingt-quatre, le lundi 8 avril 2024 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 2 avril 2024.

Etaient présents : BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick, GODEFROY Rosiane, GUILLOU Gilles, PARRAIS Philippe, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal, ROUSSEAU Sébastien

Etaient représentés : BRIAND Pascale par PIRAUD Laurent

Etaient excusés : BATARD Yves, BRIAND Pascale, GISBERT Thomas, GABORIT Fabien, GRALL Yoann, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : CARRARA Patricia, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GRONDIN Raoul, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril

Elu secrétaire de séance : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	14	10	0	14

<u>OBJET</u> :	FONCTIONNEMENT - Création de la commission « Suivi des milieux aquatiques – bassin versant de l'étier de Sallertaine et de ses affluents » et désignation de ses représentants
-----------------------	---

Le Président expose :

Le Comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité. Le Président y est membre de droit.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le comité peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Du fait de la compétence à la carte sur le bassin versant de l'étier de Sallertaine et de ses affluents à compter du 1^{er} janvier 2024, le Président propose de créer une commission « Suivi des milieux aquatiques » sur ce secteur qui sera chargée :

- de suivre les actions de la compétence à la carte « Milieux aquatiques » sur ce secteur et en particulier les actions prévues dans le Contrat territorial Eau ;
- d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au comité syndical.

Sur ce bassin versant, les membres concernés par ce secteur sont :

- Challans Gois pour les communes de Beauvoir sur Mer, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint-Gervais, Saint-Urbain, Sallertaine.
- Océan Marais de Monts pour la commune de la Barre de Monts.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Créé la Commission « Suivi des milieux aquatiques – Etier de Sallertaine » se composant de 6 représentants :
- Après appel à candidatures, et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les représentants suivants :

Pour Challans Gois communauté (5 membres titulaires + 5 remplaçants)	
Représentants	BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CHIFFOLEAU Stéphane, MENUET Jean-Luc, SIGWALT Richard
Remplaçants	COUTANCEAU Jacques, GUILLOU Gilles, PACAUD Mickaël, RETUREAU Pascal, RONDEAU Raphaël

Pour Océan Marais de Monts (1 membre titulaire + 1 remplaçant)	
Représentant	DENIS Pascal
Remplaçants	ROLLAND Bénédicte

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

